

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 décembre de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9/12/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Christian GRIJOL, 2ème vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente.

Votants : 26

GRIJOL Christian, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, MANNEVEAU Julie (visio), KERVAREC Ronan, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, CLEMENT Isabelle, DREANO Christelle, TANGUY Christine, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à TILLIER Dominique
AUDURIER Philippe, pouvoirs à GRIJOL Christian
ANDASMAS Anissa, pouvoirs à RAHER Marc
LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 116-2022

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 octobre 2022

Rapporteur : Christian GRIJOL

Lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022 et en l'absence du secrétaire de séance, Monsieur François GUET, le procès-verbal avait fait l'objet de remarques et avait donné lieu à un vote qui n'avait pas permis de valider celui-ci.

Après le conseil, le secrétaire avait proposé aux élus de formuler les modifications qu'ils voulaient apporter au procès-verbal.

Seul un élu avait fait des propositions de modifications dont Monsieur François GUET, secrétaire de séance, a tenu compte (PV en annexe).

Compte tenu des modifications apportées au PV du 13 octobre 2022,

Il est proposé :

- D'adopter celui-ci (en annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le PV du conseil communautaire du 13 octobre 2022.

Fait et délibéré le 15 décembre 2022.

**Le 2^{ème} vice-président, en l'absence du président et de la 1^{ère} vice-présidente,
Christian GRIJOL**

